

COMMUNE D'OKOLA

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MARCHÉS



OKOLA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

CONTRACT BOARD

2

DECISION MUNICIPALE N° /DM/CO/JO3.04/SG/SM/2026

Déclarant infructueux le Dossier d'Appel d'Offres National en Procédure d'Urgence N°005/AONO/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2026 du 14 Avril 2026 pour les travaux d'extension, de réhabilitation et de pose de poste de transformateur dans certains réseaux électriques de la Commune d'Okola, département de la Lékié, Région du Centre. Lot 1, Lot 2 & Lot 3.

Lot 1 : Extension du réseau électrique de l'axe limite MVOUA-OYAMA LELEN-LOUMA

Lot 2 : Pose d'un transformateur et travaux connexes à CAMSUCO au quartier NKOLMENDOUA

Lot 3 : Réhabilitation du réseau électrique de l'axe CETIC MBADIBA vers KONABENG

MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la Commune d'Okola

FINANCEMENT : BIP MINEE- EXERCICE 2026

Le Maire de la Commune d'Okola,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;

Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 5 mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Vu la circulaire N°005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;

Vu le budget de la Commune d'Okola pour l'Exercice 2026 ;

Vu l'Avis de consultation N°005/AONO/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2026 du 14 Avril 2026 pour les travaux d'extension, de réhabilitation et de pose de poste de transformateur dans certains réseaux électriques de la Commune d'Okola, département de la Lékié, Région du Centre. Lot 1, Lot 2 & Lot 3.

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Dossier d'Appel d'Offres National en Procédure d'Urgence N°005/AONO/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2026 du 14 Avril 2026 pour les travaux d'extension, de réhabilitation et de pose de poste de transformateur dans certains réseaux électriques de la Commune d'Okola, département de la Lékié, Région du Centre. Lot 1, Lot 2 & Lot 3 est déclaré infructueux aucun prestataire n'ayant soumissionné à cet appel d'Offres.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Okola, le

- 9 JUIN 2026

LE MAIRE,

Ampliations :

- PREFET-L/MONATELE pour information ;
- ARMP-CE/YAOUNDE pour publication ;
- DDMINMAP/MONATELE pour information ;
- Président CIPM/OK
- CHRONO/ARCHIVES.



Dr. Nba Vincent De Paul